



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 14 mars 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-148

DÉSIGNATION DE NOM DE RUE - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE ET PROLONGEMENT D'UNE RUE EXISTANTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QU'un nouveau projet résidentiel Muscat VI a été approuvé par la résolution numéro CM-2017-686 du 29 août 2017, dans le secteur d'Aylmer, par conséquent une nouvelle rue doit être nommée et une rue déjà nommée doit être prolongée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique l'ouverture d'une nouvelle rue et qu'elle doit être officiellement désignée;

CONSIDÉRANT QUE le nom Seto est conforme aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés et en recommandent l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation du nom de rue proposé Seto pour le projet résidentiel Muscat VI et le prolongement de la rue Katimavik :

Nomination d'une nouvelle rue :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
6 052 917	du Québec	de Seto

Prolongement d'une rue existante :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
6 177 048	du Québec	Katimavik

Adoptée

CE-2018-149

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE LAROSE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE–
SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Larose, dossier RS-17-268, comme illustré au plan numéro CRO-18-001 du 4 janvier 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Larose	Est	Entre le boulevard Saint-Raymond et la rue de la Sœur-Ena-Charland	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-001 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-150

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - CHEMINS
FOLEY ET COCHRANE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES –
MIKE DUGGAN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les chemins Foley et Cochrane, dossier RS-17-247, comme illustré au plan numéro CRO-18-030 du 25 janvier 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Foley	Ouest	Entre le chemin d'Aylmer et la rue Holmes	7 h à 17 h Lundi au vendredi
Foley	Est	À partir du chemin d'Aylmer, sur une distance de 25 m vers le sud	En tout temps
Cochrane	Ouest	À partir du chemin d'Aylmer, sur une distance de 25 m vers le sud	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-030 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-151

**AUTORISATION POUR L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS
- STANTEC INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU
POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-
TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-328 du 27 février 2013, adjugeait un contrat à la firme Dessau inc. (Stantec inc.) au montant de 1 436 888,57 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels dans le cadre du projet de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-039 du 20 janvier 2016, autorisait un ajustement d'honoraires à la firme Stantec inc. au montant de 487 621 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels dans le cadre de la présélection d'une technologie de décantation;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-371 du 3 mai 2017, autorisait un ajustement d'honoraires à la firme Stantec inc. au montant de 915 239,01 \$ incluant les taxes, pour l'ajustement des honoraires concernant la portion du mandat à pourcentage du coût des travaux et pour la prolongation de la période de surveillance des travaux pour une période de quatre mois additionnels;

CONSIDÉRANT QU'une demande supplémentaire d'honoraires professionnels a été soumise par la firme Stantec inc. afin de répondre aux conditions d'exécution du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels pour la surveillance des travaux à la firme Stantec inc. pour un montant de 999 329,36 \$ incluant les taxes.

Suite à cet ajustement, le coût total de ce contrat représente un montant de 3 839 077,94 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17004-024-16193	463 259,10 \$	Fonds dédiés aux infrastructures -12-501 – Usine de production d'eau potable du secteur de Hull – Honoraires professionnels
06-30787-001-16194	449 261,80 \$	Honoraires et travaux techniques – 2014-2018 - 12-501 1.02 - Usine de production d'eau potable du secteur de Hull – Honoraires professionnels
04-13493	43 458,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	43 349,91 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-152

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - CHEMIN
FRASER ET RUE CHRISTOPHE-COLOMB - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE
LUCERNE ET DESCHÊNES - GILLES CHAGNON ET MIKE DUGGAN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète les modifications à la réglementation du stationnement sur le chemin Fraser et la rue Christophe-Colomb, dossier RS-18-14, comme illustré au plan numéro CRO-18-048 du 8 février 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Fraser	Est	À partir du chemin d'Aylmer, sur une distance de 102 m vers le sud	En tout temps
Fraser	Ouest	À partir de la rue Christophe-Colomb, sur une distance de 35 m vers le nord	7 h à 17 h Lundi au vendredi
Christophe-Colomb	Nord	Entre le chemin Fraser et la rue Gaston-Lallement	7 h à 17 h Lundi au vendredi

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-048 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-153

CONTRATS DE SERVICE POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANNÉES POUR LES LOGICIELS INFRAMODEX ET AQUAGEO - MODULES DU SYSTÈME INTÉGRÉ D'AIDE À LA DÉCISION

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1576 du 12 octobre 2005, octroyait un contrat à la firme Aqua Data inc., pour l'acquisition des modules de la suite aquaGEO et InfraModex dans le cadre de l'implantation du projet Système intégré d'aide à la décision;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'implantation du projet Système intégré d'aide à la décision, des contrats de services pour ces logiciels ont été octroyés pour les périodes de 2009 à 2012 (CE-2010-157 du 10 février 2010) et de 2013 à 2017 (CE-2013-315 du 27 février 2013);

CONSIDÉRANT QUE ces contrats de services sont maintenant échus depuis le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau contrat de services permettra d'obtenir les mises à jour, le soutien technique, la maintenance et l'ajustement des licences du logiciel aquaGEO ainsi que le droit d'utilisation annuel, une banque de 10 heures par année pour le support fonctionnel, l'accès aux nouvelles versions, les frais de recherche et développement ainsi que l'hébergement sécuritaire sur les serveurs de Solutions Modex pour le module financier InfraModex;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de services d'une durée de cinq ans s'élèvent respectivement sur une base annuelle à 31 200 \$ pour le logiciel aquaGEO et 30 000 \$ pour le logiciel InfraModex ce qui représente un montant total de 306 000 \$ avant les taxes, pour la période de 2018-2022;

CONSIDÉRANT QUE ces logiciels servent à la gestion de l'état et des conditions des réseaux et à planifier les travaux d'aqueduc, d'égouts et de pavage;

CONSIDÉRANT QUE ces logiciels servent à la préparation et à la mise à jour du plan d'intervention municipal exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces réseaux représentent un actif de 5,9 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, et la protection des droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3, 6^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'octroi d'un contrat pour un montant de 351 823,50 \$ incluant les taxes, à la firme Aqua Data inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8, pour les contrats de service, soit un montant de 179 361 \$ incluant les taxes, pour le logiciel de gestion des infrastructures aquaGEO et un montant de 172 462,50 \$ incluant les taxes, pour le module financier InfraModex, pour la période de couverture qui s'étend du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Le contrat pour la mise à jour, l'entretien et l'hébergement pour le module financier InfraModex comprend une option de renouvellement pour une durée additionnelle de cinq ans pour un total de 189 708,75 \$ incluant les taxes (10 % d'augmentation).

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2019 à 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30130-555-16195	31 496,25 \$	Division des services techniques – Entretien de logiciels
02-30130-555-16196	32 756,10 \$	Division des services techniques – Entretien de logiciels
04-13493	3 060,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 052,35 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-154

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -
IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTIONS DES
CHEMINS COOK ET VANIER ET DES CHEMINS COOK ET PERRY - DISTRICTS
ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE, DE DESCHÊNES ET DU PLATEAU -
AUDREY BUREAU, GILLES CHAGNON, MIKE DUGGAN ET
MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions aux intersections des chemins Cook et Vanier et des chemins Cook et Perry, dossier RS-18-04, comme illustré aux plans numéros CRO-18-085 du 2 février 2018 et CRO-18-086 du 8 février 2018.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, et ce, conformément aux plans numéros CRO-18-085 et CRO-18-086, qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-155

**DEMANDE D'AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - MODIFICATION AU
CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA FIRME D'INGÉNIEURS CONSEILS
AQUA DATA INC. CONCERNANT LE LOGICIEL AQUAGEO**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution CE-2017-127 du 15 février 2017, adjugeait un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils Aqua Data inc., pour des services professionnels pour l'assistance et la participation à l'intégration du logiciel aquaGEO sur la plateforme ArcGIS d'Esri au montant de 68 985 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aqua Data inc. a déposé une révision des heures visant l'intégration aquaGEO dans ArcGIS pour des honoraires supplémentaires réalisés ou à venir qui dépassent les heures prévues au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les Services des infrastructures et de l'informatique considèrent cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommandent l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant supplémentaire de 21 568,16 \$ incluant les taxes, à la firme Aqua Data inc. pour l'assistance et la participation à l'intégration du logiciel aquaGEO sur la plateforme ArcGIS d'Esri.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 90 553,16 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-039-16197	19 694,60 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -15-3075 - Intégration SIAD - GIS
04-13493	937,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	935,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-156

SOUSSION 2017 SP 262 - AMÉNAGEMENT ET DRAINAGE - PARC MACLAREN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES – DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM – MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. (Equinoxe JMP), 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux d'aménagement et de drainage au parc Maclaren, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 97 893,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} février 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14017-030-16198	89 389,46 \$	Plan quadriennal d'investissements du parc Maclaren – Aménagement, phase 1
04-13493	4 257,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 246,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-157

SOUSSION 2017 SP 292 - FOURNITURE DE CAMÉRAS À IMAGERIE THERMIQUE ET ACCESSOIRES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boivin et Gauvin inc., 162, rue Vachon, Trois-Rivières, Québec, G8T 1Z7, pour la fourniture de caméras à imagerie thermique et accessoires ainsi que l'installation des batteries sur les camions, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif sur deux ans de 144 868,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 janvier 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2019, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-645-16199	66 142,12 \$	Opérations – Incendies - Fournitures spécialisées
04-13493	3 150,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 142,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-158 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-06 POUR UN MONTANT TOTAL DE 383 313,78 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 FÉVRIER 2018**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant de 383 313,78 \$ pour la période du 8 au 14 février 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-159 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 7**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 8 ainsi que la liste des embauches numéro 7 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	3 500,00 \$	19 au 23 février 2018
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	454 267,94 \$	19 au 23 février 2018
Liste des embauches numéro 7	Embauche du personnel temporaire	24 244,06 \$	11 au 17 février 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-160 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-07 POUR UN MONTANT TOTAL DE 535 481,39 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 FÉVRIER 2018**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-07 d'un montant de 535 481,39 \$ pour la période du 15 au 21 février 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-161

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 8

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 7 ainsi que la liste des embauches numéro 8 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	4 067,25 \$	26 février au 2 mars 2018
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	416 219,38 \$	26 février au 2 mars 2018
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	12 506,44 \$	26 février au 2 mars 2018
Liste des embauches numéro 8	Embauche du personnel temporaire	983 525,03 \$	18 au 24 février 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-162

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-08 POUR UN MONTANT TOTAL DE 262 511,78 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 FÉVRIER 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-08 d'un montant de 262 511,78 \$ pour la période du 22 au 28 février 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Certificat du greffier relatif à une correction d'écriture à la résolution numéro CE-2018-37 de la séance du comité exécutif du 24 janvier 2018
2. Certificat du greffier relatif à une correction d'écriture à la résolution numéro CE-2018-36 de la séance du comité exécutif du 24 janvier 2018

CE-2018-163

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME MANON JETTÉ À TITRE D'ANALYSTE FINANCIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'analyste financier au Service des infrastructures pour une période prévue du 27 février 2017 au 31 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente ENT-BLC-18-03 a été signée avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau concernant ce surcroît de travail qui doit être prolongé afin que la titulaire puisse terminer le travail occasionné par l'implantation du nouveau système PIVO, et ce, jusqu'au 31 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Manon Jetté à titre d'analyste financier au Service des infrastructures pour une période prévue du 27 février 2018 au 31 août 2018.

Le salaire de madame Manon Jetté sera celui de la classe 10, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30118-132 – Service des infrastructures – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-164

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS OCCASIONNELS

CONSIDÉRANT la convention collective des salariés occasionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 9.05 à l'effet qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés occasionnels dont le numéro d'employé figure en annexe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés occasionnels dont le numéro d'employé figure à l'annexe A.

Adoptée

CE-2018-165

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR ALAIN LALONDE À TITRE DE DIRECTEUR - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE suite au départ à la retraite de l'actuel détenteur, le poste de directeur du Service des finances deviendra vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de directeur, Service des finances (poste FIN-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, les démarches de recrutement se sont avérées infructueuses :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'engagement contractuel de monsieur Alain Lalonde au poste de directeur, Service des finances (poste FIN-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres) pour une période de six mois, selon les modalités du contrat.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13300-115 - Service des finances – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2018.

Adoptée

Le comité exécutif est suspendu à 11 h 45.

Reprise du comité exécutif à 12 h.

CE-2018-166

PLAN D'ACTION IMMOBILIER TRIENNAL 2018, 2019 et 2020

CONSIDÉRANT QUE le Service des biens immobiliers a le mandat d'optimiser l'utilisation, la qualité et la valeur du parc immobilier de la Ville de Gatineau, en plus d'en assurer sa sécurité, ainsi qu'aliéner les biens immobiliers municipaux excédentaires et d'acquérir ceux requis pour répondre aux besoins actuels et futurs de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des biens immobiliers a élaboré en 2015 un premier plan d'action immobilier qui a été suivi par un plan d'action immobilier triennal, soit pour les années 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Service des biens immobiliers poursuit l'exercice avec son Plan d'action immobilier triennal pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du Plan d'action immobilier triennal pour les terrains municipaux ainsi que pour les bâtiments municipaux sont :

- d'identifier et d'aliéner les biens immobiliers excédentaires non requis pour les activités de la Ville;
- d'assurer la pérennité, la qualité et la valeur du portefeuille immobilier municipal;
- de générer de nouveaux revenus ainsi que des taxes récurrentes annuellement;
- de diminuer les frais d'exploitation et les dépenses en immobilisation;
- de planifier et d'arrimer les actions interservices au niveau des biens immobiliers.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire de 1 659 terrains et 396 bâtiments d'une valeur de plus ou moins 2,12 milliards :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte ce Plan d'action immobilier 2018, 2019 et 2020 de la Ville de Gatineau, tel que proposé;
- mandate le Service des biens immobiliers à réaliser le Plan d'action immobilier 2018, 2019 et 2020 de la Ville de Gatineau, tel que proposé.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif